

ADDENDUM 1**COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

(résultant de la ScC-SC8)

TORTUES MARINES**UNEP/CMS/COP15/Doc.25.5****RECOMMANDATIONS POUR LA COP15**

Le Conseil scientifique recommande d'adopter les projets de décision.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

Le Comité de session a remercié le Comité consultatif du Mémoire d'accord de l'IOSEA sur les tortues marines pour son leadership dans la mise en œuvre des mandats conjoints de la CMS et du MdE.

Il a été noté que les rapports sur le Plan d'action par espèce pour les tortues imbriquées s'ajoutaient aux autres exigences en matière de rapports pour les Parties à la CMS et les États signataires du MdE de l'IOSEA sur les tortues marines. Le Secrétariat a été invité à examiner si cela pouvait être rationalisé d'une manière ou d'une autre.

L'Australie a souhaité faire consigner dans le rapport de mise en œuvre du plan d'action par espèce pour la tortue imbriquée qu'elle avait marqué plusieurs actions comme « Aucun progrès réalisé » car il n'était pas nécessaire de les faire progresser. Par exemple, les actions 2.1.1 et 2.1.2 concernent la lutte contre le commerce illégal des tortues imbriquées dans chaque juridiction. Cependant, l'Australie est exempte de commerce illégal de tortues imbriquées et n'a donc pas besoin de mettre en place de nouvelles mesures d'application. Comme cette action a été marquée comme « Aucun progrès réalisé », cela donne l'impression que le problème EXISTE en Australie ET qu'il n'est pas traité. Idéalement, cette action aurait dû être marquée comme « N/A ». L'Australie a suggéré de donner aux Parties qui ont fait rapport la possibilité de réviser le résumé, si possible.

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

Les amendements suivants sont proposés à l'annexe 3:

Le tableau 1 (page 21) doit être clarifié.

- Il ne présente que les informations fournies par 8 des 33 États de l'aire de répartition du SSAP pour la tortue imbriquée. Les 25 autres États de l'aire de répartition n'ont fourni aucune information, mais pourraient également avoir réalisé des progrès. Cela donne une image biaisée des pays qui ont contribué à la mise en œuvre du Plan d'action par espèce pour les tortues imbriquées. Cela devrait être précisé dans la légende du tableau, par exemple en mettant en évidence les autres États de l'aire de répartition qui n'ont pas fourni d'informations.
- La colonne de gauche devrait résumer chaque action, et non pas simplement afficher les numéros des actions. Cela permettrait aux Parties de se concentrer sur les sujets qui intéressent leurs juridictions.